

COMMUNE DE VASSELAY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de VASSELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc LÉGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 23/03/2026

Nombre de conseillers présents : 15

Affichage convocation : 23/03/2026

Nombre de conseillers votants : 15

Présents : M. Jean-Luc LÉGER, Mmes Emilie BIGRAT, Roselyne CRETIN, Nadine EUDE-COULON, Laëtitia GRIFFON, Laëtitia PERRIER, Hannelore PORNIN, Nathalie SIROT, MM. Antony BARRET, Bertrand BOURGEOIS, Etienne GANGNERON, Cyril GRILO, Jérémie PERRAUDIN, James PETITJEAN, Sébastien TIRREAU.

Absents : Mmes Nelly FAURE, Floriane HAUTIN DEROI, MM. Jérémy GARCIA, Damien HOUDRAY

M. Cyril GRILO est nommé secrétaire de séance.

M. Jérémy GARCIA est arrivé après l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars

Mme Floriane HAUTIN DEROI est arrivée à 19h07 et a pu participer au vote de la délibération des délégations consenties au maire par le conseil municipal

M. Damien HOUDRAY est arrivé à 19h28 et a pu participer au vote concernant les commissions communales

Mme Nelly FAURE est arrivée à 19h48 et a pu participer à l'élection des délégués au SDE18

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
- 2) Délégations consenties au Maire par le conseil municipal
- 3) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- 4) Désignation des membres des commissions communales
- 5) Election des délégués au SIVU des Ormeaux - SITS - SIVY - SDE 18
- 6) Désignation du correspondant Défense
- 7) Election d'un délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- 8) Désignation du correspondant auprès de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires
- 9) Désignation du correspondant Incendie et Secours
- 10) Désignation d'un délégué à la Sécurité Routière
- 11) Désignation d'un représentant au syndicat mixte Berry Numérique
- 12) Désignation des membres des commissions communautaires
- 13) Questions diverses

1) Approbation Procès-Verbal séance du 20 mars 2026

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026.
Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Délégations consenties au Maire par le conseil municipal – Délibération n° 2026 07

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

3) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres – Délibération n° 2026 08

Le Conseil Municipal,
Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire, président, 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Après appel à candidatures, une seule liste a été présentée :

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret (art.L.2121-21)

Liste unique :

M. Cyril GRILO – M. Sébastien TIRREAU – Mme Floriane HAUTIN DEROI, membres titulaires
Mme Emilie BIGRAT – M. James PETITJEAN – M. Etienne GANGNERON, membres suppléants

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement (dans l'ordre de la liste) et il en est donné lecture par le maire.

M. Cyril GRILO – M. Sébastien TIRREAU – Mme Floriane HAUTIN DEROI, membres titulaires
Mme Emilie BIGRAT – M. James PETITJEAN – M. Etienne GANGNERON, membres suppléants
Sont proclamés élus.

4) Désignation des membres des commissions communales – Délibération n°2026 09

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

M. le Maire propose de constituer neuf commissions municipales : Finances / Personnel / Travaux / Communication / Environnement / Jumelage - Fêtes et cérémonies - Associations – Marché / PLUI / Péri-scolaire / Action sociale.

Le conseil municipal adopte la liste des commissions municipales.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1) Finances : Jean-Luc LÉGER - Cyril GRILO - Nelly FAURE - Emilie BIGRAT - James PETITJEAN - Roselyne CRETIN - Jérémie PERRAUDIN - Sébastien TIRREAU

2) Personnel : Jean-Luc LÉGER - Emilie BIGRAT - James PETITJEAN - Roselyne CRETIN - Laëtitia GRIFFON - Etienne GANGNERON - Nathalie SIROT

3) Travaux : Jean-Luc LÉGER - Cyril GRILO - Nelly FAURE - Jérémie PERRAUDIN - Sébastien TIRREAU - Nathalie SIROT - Jérémy GARCIA

4) Communication : Jean-Luc LÉGER - Nelly FAURE - Emilie BIGRAT - James PETITJEAN - Floriane HAUTIN DEROI - Hannelore PORNIN - Laëtitia PERRIER - Bertrand BOURGEOIS

5) Environnement : Jean-Luc LÉGER - Nelly FAURE - James PETITJEAN - Etienne GANGNERON - Nadine EUDE-COULON - Antony BARRET

6) Jumelage - Fêtes et cérémonies - Associations : Jean-Luc LÉGER - Emilie BIGRAT - James PETITJEAN - Roselyne CRETIN - Nathalie SIROT - Floriane HAUTIN DEROI - Hannelore PORNIN - Laëtitia PERRIER - Damien HOUDRAY

7) PLUI : Jean-Luc LÉGER - Jérémy GARCIA

8) Péri-scolaire : Jean-Luc LÉGER - Nelly FAURE - Emilie BIGRAT - James PETITJEAN - Laëtitia GRIFFON - Antony BARRET

9) Action sociale : Jean-Luc LÉGER - Emilie BIGRAT - James PETITJEAN - Roselyne CRETIN - Laëtitia GRIFFON - Hannelore PORNIN - Nadine EUDE-COULON

5) Election des délégués dans les organismes extérieurs

5 - 1) SIVU des Ormeaux – Délibération n°2026 10

M. le maire informe le conseil municipal que la commune est membre du SIVU des Ormeaux : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique qui regroupe les communes de St Georges sur Moulon, Pigny et Vasselay. Fauchage et éparage des voies communales par mutualisation du matériel.

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Une liste est déposée :

Délégués titulaires : Jean-Luc LEGER - Cyril GRILO - Etienne GANGNERON

Délégué suppléant : Sébastien TIRREAU

Sont proclamés, à l'unanimité :

Délégués titulaires : Jean-Luc LEGER - Cyril GRILO - Etienne GANGNERON

Délégué suppléant : Sébastien TIRREAU

5 - 2) SITS (Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire) – Délibération n°2026 11

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le SITS est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes. La représentation des communes est fixée à 2 délégués titulaires par commune.

Liste candidats membres titulaires : Mmes Emilie BIGNAT - Laëtitia GRIFFON

Sont élus membres titulaires : Mmes Emilie BIGNAT - Laëtitia GRIFFON

5 - 3) SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Yèvre) – Délibération n°2026 12

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Vasselay est associée au SIVY à travers l'adhésion de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Chaque commune représentée peut désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Les noms des délégués seront communiqués à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Sont désignés délégués du SIVY :

- Titulaire : Etienne GANGNERON

- Suppléant : James PETITJEAN

5 - 4) SDE18 (Syndicat Départemental d'Energie du Cher) – Délibération n°2026 13

M. le Maire expose :

Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18) est administré par un Comité syndical, organe délibérant qui est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. En application de l'article L.5211-8 du CGCT, ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant du Syndicat suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Par conséquent, les élections municipales entraînent le renouvellement des instances du SDE18. Conformément à l'article L.5211-7, il convient de procéder à l'élection de nos délégués qui représenteront notre commune au sein du Comité syndical du SDE18.

L'élection des délégués pour le SDE18 doit intervenir avant la date d'installation de l'organe délibérant du SDE18.

Selon l'article 18 des statuts modifiés du SDE18, le nombre de délégués est déterminé par la strate de la population de la collectivité :

- Moins de 5 000 habitants : 1 délégué titulaire
- De 5 000 à 20 000 habitants : 2 délégués titulaires
- Plus de 20 000 habitants : 3 délégués titulaires
- Possibilité de désigner un nombre équivalent de délégués suppléants.

Compte tenu de la population de notre collectivité (soit 1 569 habitants), il vous est proposé de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le choix des délégués peut porter uniquement sur l'un des membres du conseil municipal en application de l'article L.5711-1 du CGCT.

Candidat délégué titulaire :

- M. Jean-Luc LEGER

Candidat délégué suppléant :

- Mme Nelly FAURE

Sont élus à l'unanimité :

- M. Jean-Luc LEGER, délégué titulaire
- Mme Nelly FAURE, délégué suppléant

6) Désignation d'un correspondant en charge des questions de défense – Délibération n°2026 14

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Bertrand BOURGEOIS, conseiller municipal, en tant que délégué en charge des questions de défense.

7) Désignation d'un délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale) – Délibération n°2026 15

Par délibération en date du 29 janvier 2009, le conseil Municipal a décidé d'adhérer au CNAS, à compter de l'année 2009.

Le Conseil Municipal doit désigner un délégué CNAS en conformité avec l'article L.191, L.225 ou L.335 du code électoral.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Mme Emilie BIGRAT, en tant que délégué élu de la commune de Vasselay au CNAS.

8) Désignation du correspondant auprès de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires – Délibération n°2026 16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121 ;

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 02 mai 2019 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'agence Cher Ingénierie des Territoires ;

Vu l'article 9 des statuts de l'agence "CHER - INGENIERIE DES TERRITOIRES" portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Désigne M. Jean-Luc LEGER, Maire, pour représenter la Commune au sein des instances décisionnelles de l'agence "CHER - INGENIERIE DES TERRITOIRES"

9) Désignation d'un correspondant Incendie et Secours – Délibération n°2026 17

La commune est représentée par un délégué.

Candidat : M. Damien HOUDRAY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné M. Damien HOUDRAY, en tant que correspondant Incendie et Secours.

10) Désignation d'un délégué à la Sécurité Routière – Délibération n°2026 18

Sur proposition du Maire et après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Sébastien TIRREAU, conseiller municipal, en tant que délégué à la sécurité routière.

11) Désignation d'un représentant au syndicat mixte Berry Numérique – Délibération n°2026 19

Sur proposition du Maire et après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Antony BARRET, conseiller municipal, en tant que membre titulaire du collège dédié et M. Cyril GRILO en tant que membre suppléant du collège dédié.

12) Désignation des membres des commissions communautaires

Chaque commission est composée de 1 membre titulaire. Le vote est effectué à main levée.

Commission Finances :

Candidat : Jean-Luc LÉGER

Est élu à l'unanimité à la commission Finances : Jean-Luc LÉGER

Commission Tourisme :

Candidat : Nadine EUDE-COULON

Est élu à l'unanimité la commission Tourisme : Nadine EUDE-COULON

Commission Urbanisme :

Candidat : Nathalie SIROT

Est élu à l'unanimité à la commission Urbanisme : Nathalie SIROT

Commission SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) :

Candidat : Jean-Luc LÉGER

Est élu à l'unanimité à la commission SPANC : Jean-Luc LÉGER

Commission Social :

Candidat : Etienne GANGNERON

Est élu à l'unanimité à la commission Social : Etienne GANGNERON

Commission Environnement :

Candidat : Bertrand BOURGEOIS

Est élu à l'unanimité à la commission Environnement : Bertrand BOURGEOIS

Commission Economie :

Candidat : Jérémie PERRAUDIN

Est élu à l'unanimité à la commission Economie : Jérémie PERRAUDIN

Commission Petite enfance – Enfance jeunesse – Sport :

Candidat : Emilie BIGRAT

Est élu à l'unanimité à la commission Petite enfance – Enfance jeunesse – Sport : Emilie BIGRAT

Commission Culture lecture publique

Candidat : Nathalie SIROT

Est élu à l'unanimité à la commission Culture lecture publique : Nathalie SIROT

Commission Communication

Candidat : Jean-Luc LÉGER

Est élu à l'unanimité à la commission Communication : Jean-Luc LÉGER

Commission Voiries et bâtiments

Candidat : Cyril GRILO

Est élu à l'unanimité à la commission Voiries et bâtiments : Cyril GRILO

Commission Personnel :

Candidat : Laëtitia GRIFFON

Est élu à l'unanimité à la commission Personnel : Laëtitia GRIFFON

13) Questions diverses :

- La demande d'installation d'une machine à pain sur notre commune, en lieu et place de l'ancienne, a été initiée par le boulanger de Fussy, nous sommes en attente de la livraison de la machine.
- Des informations des conseils municipaux sont publiés sur les réseaux sociaux avant même qu'ils soient approuvés par le Conseil Municipal, qui ???
- Le problème avec les chiens errants de l'Epinière a fait l'objet d'un signalement officiel auprès de l'OFB. Une enquête est en cours auprès des riverains et le propriétaire sera entendu.
- Un point sur la location de la voiture récemment installée en autopartage sera fait en mairie par la Région.
- Un moment de recueillement en présence de M le Préfet aura lieu le 4 avril 2026 devant le cénotaphe au cimetière de Vasselay.
- Une question est posée pour connaître tous les canaux disponibles pour la communication de la Commune.
- Des camions avec un poids dépassant la limite autorisée sont signalés route de Pigny.
- La médiathèque de Vasselay est ouverte à tous et propose une carte d'adhérent à titre gratuit.
- Une question est posée pour connaître quels sont les projets en cours sur notre Commune : M. le Maire annonce que seul le projet de réaménagement du bar est initié, en attente des subventions éventuelles, le reste des projets imaginés seront débattus au sein du nouveau conseil.
- La V48 coûterait 8M€ et les travaux de celle-ci ne respecteraient pas toujours les décrets en vigueur, notamment la coupe des haies en période de nidification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h03.

Le Maire,



Jean-Luc LEGER



Le Secrétaire de séance,



Cyril GRILO